



Orientation pour soumettre des mémoires supplémentaires

Le 27 septembre 2022

Réf. 2022-H-07

Orientation pour la soumission de mémoires supplémentaires concernant la demande des Laboratoires Nucléaires Canadiens pour la construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface

La [Commission canadienne de sûreté nucléaire](#) (CCSN) a tenu une audience publique en 2 parties – la Partie 1 ayant eu lieu le 22 février 2022 et la Partie 2, du 30 mai au 3 juin 2022 –, pour examiner une demande des Laboratoires Nucléaires Canadiens ltée (LNC) visant à modifier leur permis d'exploitation d'un établissement de recherche et d'essais nucléaires pour le site des Laboratoires de Chalk River (LCR) afin de pouvoir y construire une installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS) proposée pour les déchets radioactifs de faible activité. Le site des LCR se trouve à Deep River (Ontario), sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin Anishnaabeg.

Mémoires supplémentaires concernant la Première Nation de Kebaowek et les Anishinabeg de Kitigan Zibi

À la suite de la Partie 2 de l'audience, la Commission a [émis une directive](#) selon laquelle ce dossier resterait ouvert afin d'accorder plus de temps pour la mobilisation et la consultation de la Première Nation de Kebaowek et des Anishinabeg de Kitigan Zibi, et pour la présentation d'information supplémentaire sur ces efforts de consultation.

Par conséquent, la Commission invite la Première Nation de Kebaowek, les Anishinabeg de Kitigan Zibi, Énergie atomique du Canada ltée (EACL), les LNC et le personnel de la CCSN à soumettre des mémoires supplémentaires concernant les autres efforts de consultation à l'égard du projet d'IGDPS. Seuls les mémoires supplémentaires qui concernent ces efforts seront versés au dossier de l'audience. Tout mémoire supplémentaire doit être soumis au Greffe de la Commission d'ici le **31 janvier 2023** au moyen du [formulaire électronique](#), par [courriel](#) ou aux coordonnées indiquées ci-dessous. Tous les mémoires peuvent être obtenus à partir du [site Web de la CCSN](#) ou sur demande auprès du Greffe de la Commission.

Au moment de recevoir des mémoires supplémentaires, le cas échéant, la Commission déterminera si d'autres renseignements sont requis. Elle informera les participants des prochaines étapes par l'intermédiaire du Greffe de la Commission.

Mémoires définitifs

Comme il est indiqué dans l'[Avis révisé d'audience publique, y compris l'orientation sur les procédures relatives aux questions et aux mémoires définitifs](#), les intervenants qui ont présenté des exposés oraux lors de la Partie 2 de l'audience pourront soumettre des mémoires définitifs à la Commission. Le Greffe de la Commission avisera tous les participants de l'échéancier pour la présentation des mémoires définitifs lorsque la Commission lui donnera instruction de le faire.

Coordonnées

Pour obtenir plus de renseignements sur le processus d'audience publique de la Commission, ou sur le titulaire de permis ou l'installation visés par le dossier à l'étude, ou encore pour demander des documents, veuillez communiquer avec :

Agente principale du tribunal, Greffe de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-858-7651 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)